

Lea et Morane mortes en 2009 dans un accident de la route : le chauffeur faisait ramadan...

écrit par Christine Tasin | 22 août 2020



Mort des deux Marseillaises Léa et Orane : la mise en examen tardive

Plus de six ans après la mort de Léa et Orane, dans un accident de la route aux Etats-Unis, la société Cousins, organisatrice du voyage le 22 août 2009, a été mise en examen.

Il faut croire qu'il ne faut jamais désespérer. » Plus de six ans après la mort de sa fille Léa, 17 ans, dans un accident de la route aux Etats-Unis, Nathalie Baldaccini, sa mère, vient d'apprendre que la société Cousins, organisatrice du voyage le 22 août 2009, a été mise en examen le 16 octobre pour « homicides involontaires ». **Le juge d'instruction de Nanterre, Jean-Michel Berges, en charge des investigations, a estimé que l'animatrice qui conduisait le bus de 12 places n'en avait pas le droit avec son seul permis B français. Ce permis n'était pas suffisant au regard du droit californien.**

Les anomalies de ce voyage à 2 638 €

« On le savait pourtant quinze jours après l'accident, quand les autorités américaines ont rendu leur rapport », rappelle la mère de Léa. Pour elle, toutefois, cette mise en examen est une lueur d'espoir, car elle ouvre la voie à un probable procès. Le juge devrait clore bientôt son instruction.

Nathalie Baldaccini pointe une fois encore les anomalies de ce voyage à 2 638 €, **avec des animatrices fatiguées – l'une d'elles faisait le ramadan – qui étaient aussi conductrices ou encore le recrutement de la directrice du séjour effectué la veille du départ...** *« J'ai acheté un savoir-faire, reprend-elle, et je n'ai eu que de l'amateurisme en face. »* Orane, 16 ans, était elle aussi décédée dans l'accident, quand le bus s'est retourné.

« Que fait-on? Il faut légiférer », insiste la mère de Léa, en évoquant une réglementation française au ras des paquerettes. »

https://www.laprovence.com/article/actualites/3651675/mort-des-deux-marseillaises-lea-et-orane-la-mise-en-examen-tardive.html?amp&_js_v=0.1&usqp=mq331A0FKAGwASA=

Le seul problème serait celui d'un permis français, insuffisant en droit californien, vraiment ???

Pourtant l'une des 2 conductrices faisait ramadan... Est-ce elle qui était au volant le jour de l'accident ? Ce problème sera-t-il évoqué ?

Au-delà du recrutement plus que léger d'un directeur du séjour la veille du départ, soit quelqu'un n'ayant pas fait ses preuves, le procès sera-t-il celui du ramadan ? Y aura-t-il un jugement pour mettre sur la place publique le problème du ramadan pour ceux qui conduisent un bus ou un camion et qui risquent, à cause de la faim, de la somnolence

induite, sans parler de la fête nocturne et donc des heures de sommeil en moins de créer un accident ?

J'aimerais le croire... On aimerait tant une jurisprudence qui interdise aux musulmans pratiquants tout métier risquant de mettre en danger la vie d'autrui en période de ramadan... Mais nos politiques, nos juges, nos journalistes, préfèrent sans doute quelques morts plutôt qu'une législation qui serait jugée discriminatoire et risquerait de mettre dans la rue les copains des Traoré et la LDNA...